

UAMC

Union Amicale des Maires du Calvados



**Rapport
d'activité**

Assemblée Générale du 4 novembre

2019

À Caen

L'Union Amicale des Maires

Présentation de L'Union Amicale des Maires du Calvados

L'association des Maires du Calvados, régie par la Loi de 1901, a été créée le 25 janvier 1953 et ses statuts ont été déposés le 18 juin 1953. L'Union Amicale des Maires du Calvados a considérablement évolué depuis sa création. En 2001, l'association a ouvert ses statuts à l'adhésion des communautés, devenant l'Union Amicale des Maires et Présidents d'intercommunalité du Calvados. Au fil du temps, elle a défini ses fondamentaux, à savoir, la mise en place d'un service juridique en 2006 et l'information des élus tant par des réunions d'information que par des publications régulières. Dans un souci d'être toujours plus pertinente et de s'adapter aux évolutions territoriales, Olivier PAZ, Président de l'UAMC a initié la création d'une « Entente des Présidents des Associations de Maires et Présidents d'intercommunalité de Normandie », avec une présidence tournante. Jusqu'au prochain renouvellement général de mars 2020, c'est Denis MERVILLE, Président de l'association départementale de Seine-Maritime qui est le Président de cette Entente.

L'UAMC est l'une des 101 associations départementales regroupées au sein de l'Association des Maires de France (AMF). À l'image de l'AMF, l'Union Amicale des Maires du Calvados est une association pluraliste, ouverte à tous les maires et présidents de communauté qui souhaitent y adhérer. À ce jour elle compte 516 des 527 communes du Calvados, la totalité des 220 communes déléguées et associées et l'ensemble des 16 communautés du Département comme adhérents.

Administration de l'UAMC

Elle est administrée par un **Conseil d'administration** composé de 18 membres, élus pour 6 ans (15 représentants des maires et 3 représentants des présidents d'intercommunalité). Le dernier renouvellement du Conseil d'administration a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2014, suite au renouvellement général des conseils municipaux.

Le Bureau de l'UAMC est composé de 12 membres élus par le Conseil d'administration en son sein. Il a été élu le 6 novembre 2014 et des élections complémentaires ont eu lieu le 15 décembre 2017 suite à la dé-

mission d'Ambroise DUPONT, au titre de la Présidence de l'UAMC. Il est désormais Président d'honneur de l'association. Ainsi, le Bureau de l'UAMC comprend :

- Le Président
- Le Président d'honneur
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Trésorier
- 7 Vice-présidents

Une Association au service des élus

L'Union Amicale des Maires est l'interlocuteur privilégié des maires et présidents de communauté du Calvados ainsi que de leurs collaborateurs. Elle joue **un rôle essentiel de conseil** auprès de ces derniers dans l'exercice de leurs responsabilités notamment par la mise à disposition de son service juridique.

L'UAMC assure **une mission d'information** auprès de ses adhérents par ses publications, la communication des dernières actualités juridiques, la possibilité de participer à des réunions d'information sur des thèmes intéressants tout particulièrement les élus communaux et intercommunaux et lors de l'Assemblée générale annuelle.

L'UAMC organise **la représentation** des communes et de leurs groupements dans plus de 100 commissions administratives départementales. Elle est également représentée dans les commissions et groupes de travail de l'AMF.

Elle **assure un relais** permanent des préoccupations des élus auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France dans un esprit de dialogue constructif et vigilant. Dans ce cadre, l'UAMC a créé, deux fois par an, une « conférence des parlementaires du Calvados », dont l'objectif est de pouvoir échanger, avec l'ensemble des Députés et Sénateurs du Calvados, sur les projets de lois, en cours ou à venir, qui intéressent particulièrement les élus locaux.

C'est dans ce cadre que l'Union Amicale des Maires du Calvados a à cœur de remplir au mieux sa mission qui est d'accompagner les élus tout au long de leur mandat et de les aider à faire face aux défis présents et à venir.

Les membres du Conseil d'administration



M. Olivier PAZ
Maire de Merville-Franceville
Président



M. Ambroise DUPONT
Maire de Victot-Pontfol
Président d'honneur



M^{me} Sophie de GIBON
Maire de Canteloup
Secrétaire Générale



M. Xavier MADELAINE
Maire d'Amfreville
Secrétaire Général Adjoint



M. Marc LECERF
Maire de Fleury-sur-Orne
Trésorier



M. Philippe AUGIER
Maire de Deauville
Vice-Président



M^{me} Annie BIHEL
Maire déléguée de Vaudry
Vice-Présidente



M. Joël BRUNEAU
Maire de Caen
Vice-Président

Élection du 27 octobre 2014 - Fonctions au Bureau : Élections du 6 novembre 2014 et élections complémentaires du 15 décembre 2017



M^{me} Sophie GAUGAIN
Maire de Dozulé
Vice-Présidente



M. Henri GIRARD
Maire d'Évrecy
Vice-Président



M. Michel GRANGER
Vice-Président de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom
Vice-Président



M^{me} Geneviève WASSNER
Maire de Cernay
Vice-Présidente



M^{me} Clara DEWAËLE-CANOUEL
Maire de Crocy



M^{me} Sylvie LENOURRICHEL
Maire de Val-de-Drôme



M. Xavier PICHON
Président de la communauté de communes de Valès Dunes



M. Dominique VINOT-BATTISTONI
Maire de Bléville-Beuville

Outils développés par l'UAMC

➔ **Le site Internet www.uamc.fr**

En cours de mise à jour, il permet une information des adhérents qui bénéficient d'un accès personnel réservé. Pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités, notamment aux « FLASH » et à la base juridique, il suffit d'entrer l'adresse mail de la commune ou de la communauté et de générer un mot de passe dans le cadre « Espace juridique » (réservé aux adhérents) de la page d'accueil.

➔ **La plateforme de dématérialisation des marchés publics**

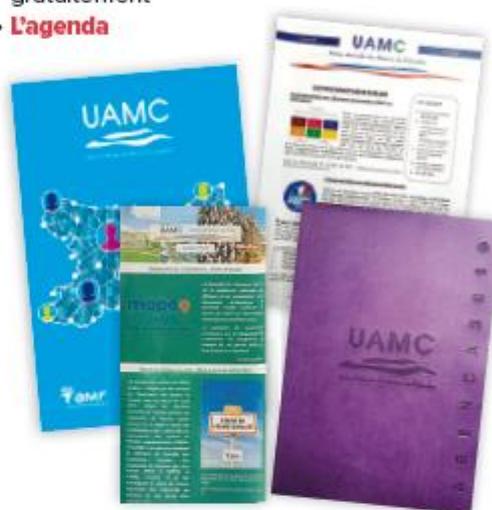
Proposée depuis 2012 et totalement rénovée pour être en adéquation avec les nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2018, cette plateforme vous permet d'assurer la publicité de vos marchés publics, de respecter l'obligation de posséder un profil d'acheteur et d'être en mesure de recevoir des offres dématérialisées.

Directement accessible depuis la page d'accueil de notre site Internet, il s'agit d'un outil simple d'utilisation, adapté aux besoins des petites et moyennes collectivités et qui répond à toutes les nouvelles exigences légales.

Négociée par l'UAMC pour ses adhérents, cette offre de plateforme permet de bénéficier d'un service efficace à un prix très attractif.

➔ **Nos publications**

- Le bulletin **FLASH**, lettre périodique de l'UAMC diffusée à l'ensemble de ses adhérents, elle relate l'actualité institutionnelle et juridique
- **L'annuaire des maires et des présidents d'intercommunalité du Calvados** qui est désormais consultable en ligne, sur notre site Internet
- La **newsletter** de l'UAMC, à laquelle toutes les personnes intéressées peuvent s'abonner gratuitement
- **L'agenda**



ADRESSE

4 bis avenue du Canada - 14000 CAEN
 Tel : 02 31 15 55 10 - Fax : 02 31 15 55 15
 Email : contact@uamc.fr - Site web : www.uamc.fr

UNE ÉQUIPE POUR VOUS RÉPONDRE



Anne-Florence GALLARD
 Directrice
 Email : direction@uamc.fr



Perle GIBELLIN
 Assistante de direction
 Email : secretariat.communication@uamc.fr



Pauline GUILBERT
 Juriste
 Email : service.juridique@uamc.fr

L'activité 2018 - 2019

L'ACTIVITÉ 2018-2019

L'activité 2018 – 2019 a été particulièrement riche. Vous pouvez consulter ce rapport d'activité sur notre site internet.

Cette année, l'activité de l'UAMC a été marquée par le mouvement des gilets jaunes qui a donné lieu au Grand Débat National et à une multitude de réunions d'initiatives locales. Depuis, ces actions ont mené à l'élaboration, encore en cours, d'un véritable statut de l' élu local avec une reconnaissance de la place centrale de la commune et du rôle primordial des maires dans notre République.

Tout a été mis en œuvre pour accompagner nos adhérents au mieux avec l'aide de nos outils habituels, que sont : le FLASH d'information, le site internet, la newsletter, deux réunions d'information et le service juridique.

L'UAMC a également fait face à quelques changements au niveau de l'équipe administrative. Deux recrutements successifs ont permis de pourvoir le poste de juriste de manière quasi-continue pendant toute l'année. Par ailleurs, Perle GIBELLIN, Assistante de direction de l'UAMC, nous a fait part du fait qu'elle attendait un heureux événement en mars dernier. Elle a donc dû laisser son poste en suspens depuis août dernier pour accueillir une petite fille le 6 octobre dernier. Elle reviendra courant décembre compléter l'équipe de l'UAMC et prendra en charge la communication de l'association dès janvier 2020.

Il convient de noter plus particulièrement :

✓ **Bilan et perspectives de « l'Entente entre les 5 Présidents des Associations de Maires et Présidents d'intercommunalité de Normandie »**, initiée par Olivier PAZ, Président de l'UAMC, l'an passé. Avec une présidence tournante d'un an, du 1^{er} juin au 31 mai, Denis MERVILLE, Président de l'Association départementale des maires de Seine-Maritime qui a été reconduit comme Président de l'Entente jusqu'au prochain renouvellement général. Confirmation et développement de liens solides et étroits entre les équipes administratives respectives des AD.

- Suite aux **déclarations du Président de la République annonçant l'organisation d'un grand débat national** et son déplacement personnel dans toutes les régions pour rencontrer les maires, **les 5 Présidents Normands des associations départementales de Maires et de Présidents d'EPCI se sont réunis à Caen avec la presse**. Ils ont rappelé que les maires, dans un esprit de responsabilité, demeurent aux côtés de l'État pour la défense des libertés et le maintien de l'ordre ; que les maires sont présents au quotidien auprès de leurs concitoyens. Ils connaissent leurs difficultés et leurs colères mais aussi leurs attentes. Ils savent estimer, chacun dans leur commune, quelle est la meilleure façon d'être à leur écoute pour répondre à leurs légitimes besoins ; que depuis longtemps, l'AMF relaie le sentiment d'abandon de la majorité des territoires et de perte de proximité entre les maires et leurs administrés du fait des mesures successives imposées par l'État.
- Dans la continuité du Grand Débat National, **les Présidents des 5 AD de maires de Normandie ont rencontré Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales à 3 reprises**. Ce fut l'occasion d'évoquer le statut de l' élu, la loi NOTRe et les normes. Ils ont également discuté de la possibilité d'un retour des cartes nationales d'identité (CNI) dans les mairies du lieu d'habitation, permettant ainsi aux maires de garder un lien avec leurs administrés et éviterait à ces derniers des déplacements parfois longs. Le Ministre leur a également indiqué dès le mois de mai qu'un projet de loi en faveur des collectivités locales et plus précisément autour de l'engagement des maires et des élus locaux était en cours de préparation. Dans ce cadre, les Présidents ont fait valoir que pour souligner la reconnaissance de l'État à l'égard des maires et des présidents d'EPCI qui se sont dévoués pour leurs collectivités locales, au détriment de leur vie professionnelle et personnelle, des trimestres de retraite supplémentaires pourraient être attribués à ces élus. , qui ont exercé un ou plusieurs mandats, des trimestres de retraite supplémentaires. Cette mesure simple pourrait être prise rapidement.

- **Rencontre avec le Préfet de Région et les 5 Présidents des AD de Normandie le 17 septembre 2019 :** Suite à l'annonce de la nomination de Pierre-André DURAND en qualité de Préfet de la région Normandie, les cinq présidents des associations départementales de maires et présidents d'EPCI normandes avaient demandé à être reçus pour évoquer un certain nombre de dossiers intéressant les collectivités locales. Ils ont pu échanger sur la mise en œuvre des politiques nationales dans les cinq départements normands que ce soit en matière de réorganisation des finances publiques, d'accueil des gens du voyage ou de règles en matière de défense extérieure contre l'incendie. Ils ont évoqué la répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Enfin ils ont aussi abordé l'instruction du Gouvernement parue au cours de l'été relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace qui appelle au renforcement de la mobilisation des préfets pour porter les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, appliquer les dernières mesures législatives prises en la matière et mobiliser les acteurs locaux : instruction qui laisse craindre la méfiance de l'État quant à la capacité des élus locaux d'assurer pleinement l'aménagement et la préservation de leur territoire. D'autres points ont également été examinés : Maisons France Service, maintien des services publics locaux, projet de loi du Gouvernement sur les collectivités locales, etc.
- Enfin, il est désormais traditionnel que **les Présidents** des associations départementales de maires de Normandie **participent respectivement aux assemblées générales de chaque AD.**

✓ **Grand débat national : lancement le 15 janvier 2019 à Grand-Bourgtheroulde, dans l'Eure**

Le Président de la République a ouvert le Grand Débat National, sur la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, en Normandie. Les maires ont été une fois de plus des acteurs volontaires et actifs. Lors de cette réunion de plus de 6h, les élus présents ont pu interpeler le Président de la République sur tous les sujets les préoccupant, à savoir : les cartes nationales d'identité, les 80 km/h, le toilettage de la loi Notre. Enfin, il a été convenu lors de ce débat que les maires soient des facilitateurs de réunions d'informations auprès des concitoyens dites réunions d'initiatives locales et mettent en place de cahiers de droits et devoirs dans les mairies.

✓ **Assises régionales des libertés locales du 30 janvier 2019,**

Sous le #TerritoiresUnis, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Maires de France ont souhaité construire en commun le socle d'une gouvernance publique efficace entre l'État et les collectivités territoriales. Elles ont donc lancé une concertation décentralisée nationale, dites « Assises régionales des libertés locales. Quatre grandes thématiques ont été abordées lors de cette matinée : la révision constitutionnelle, la révision de la loi NOTRe, la question du transfert de compétences et les finances publiques (fiscalité, péréquation et contractualisation). L'objectif de ce débat transpartisan qui a rassemblé des élus de toutes étiquettes politiques, était de rédiger un manifeste final reprenant toutes les propositions avancées. Ce manifeste doit avoir vocation à nourrir les débats sur la révision constitutionnelle à l'Assemblée Nationale et au Sénat, pour tenter de faire bouger les choses et valoriser la diversité des territoires français.

✓ **Poursuite de nos « Conférences des Parlementaires »** mises en place l'an dernier. Pour rappel, l'Union Amicale des Maires du Calvados a à cœur de tisser des liens étroits et privilégiés avec les parlementaires du Département. Deux fois par an, à la mi-juin et à la mi-décembre, le Président Olivier PAZ réunit les administrateurs et les parlementaires du Calvados afin d'échanger avec eux sur les projets de lois, en cours ou à venir, qui ont une incidence sur les collectivités territoriales. Ce qui permet d'alerter, faire remonter les difficultés ou au contraire les avancées locales qu'un projet de loi peut présenter pour que la réalité du terrain et les enjeux locaux soient défendus au mieux lors des discussions en assemblées. Les dernières Conférences ont eu lieu le vendredi 21 décembre 2018 et le 24 juin 2019.

Ce fut l'occasion d'aborder les projets suivants :

- ✓ *Bilan des actions et interventions des Parlementaires du Calvados*
- ✓ *Projet de loi de finances pour 2019*
- ✓ *Réforme de la fiscalité locale*

- ✓ *Projet de réforme constitutionnelle*
- ✓ *Droit européen et spécificités françaises (pompiers volontaires)*
- ✓ *Suite du grand débat national*
 - *Révision de la loi NOTRe*
 - *Statut de l'élu local*
- ✓ *Projet de loi « Pour une école de la confiance »*
- ✓ *Questions et informations diverses*
 - *Proposition de loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires*
 - *Proposition de loi pour une juste indemnisation des élus municipaux des petites communes*
 - *Proposition de loi visant à assurer une plus juste représentation des petites communes au sein des conseils communautaires*

Cette « Conférence » que l'UAMC a mise en place est une première nationale. Elle a depuis été reprise dans d'autres départements. La prochaine « Conférence des parlementaires du Calvados » est fixée au 6 décembre 2019.

✓ **Réforme des services des finances publiques** : l'engagement a été pris entre l'UAMC et Monsieur Bernard TRICHET, Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP), de se voir une fois par an pour faire le bilan et un point sur les dossiers en cours et d'actualité. Cette année, la proposition du Ministre DARMANIN quant à la réorganisation des services des finances publiques dans le Calvados a fait l'objet de plusieurs rendez-vous. En effet, suite au lancement par le Ministre d'une phase de concertation avec les élus locaux afin d'obtenir des observations sur le projet proposé de réorganisation des services DDFiP, les avis des administrateurs de l'UAMC étaient partagés et certains ajustements mériteraient d'être apportés à la carte envisagée. On observe sur le projet que les trésoreries sont supprimées dans leur majorité mais que beaucoup de « points de contacts » sont créés. Au vu des bassins de vie et de la répartition de la population, les suppressions pourraient être revues à la baisse. De plus, la majorité des « points de contact » se situe sur des Maisons de Services Au Public (MSAP) existantes et donc appartenant aux collectivités locales. Sur ce point, si certaines auront les capacités immobilières et techniques pour accueillir des services des finances publiques, d'autres au contraire ne pourront pas proposer un local avec un bureau de confidentialité pour recevoir ces nouveaux services de l'État. Aussi, le choix des MSAP pour accueillir et réorganiser les services des finances publiques soulève la question du financement des travaux qui pourront être nécessaires sur les structures existantes et implique nécessairement un transfert de charges aux collectivités que l'État n'a a priori pas prévu de compenser hormis en termes de personnel. Dans ce cadre, l'UAMC a reçu le Directeur des finances qui a présenté le projet de réorganisation des services des finances publiques aux administrateurs qui ont pu pour leur part, proposer les modifications qu'ils souhaitaient voir apportées à la nouvelle carte de répartition des services des finances. La concertation s'est achevée en octobre, l'Association espère que ses propositions aboutiront prochainement.

✓ L'UAMC remplit toujours sa mission de **désignations de représentants des élus dans les commissions départementales et régionales**, avec le souci permanent d'assurer une représentation pluraliste, démographiquement et géographiquement équilibrée. Le renouvellement général de 2020 donnera lieu à une refonte complète de toutes les désignations dans les commissions.

✓ L'Association a basculé, au début de l'année, sur un **nouveau logiciel de collecte et de traitement de ses données**, permettant notamment l'édition de l'annuaire, la gestion de nos manifestations telles que notre assemblée générale et nos réunions d'information. C'est un outil très performant qui nécessite encore quelques ajustements et apprentissages par l'équipe de l'UAMC. À terme, cela devrait permettre un gain d'efficacité et notamment dans la gestion des adhérents, des cotisations, des désignations en commission et des assemblées générales.

L'INFORMATION DES ADHERENTS

➤ FLASH d'information

12 FLASH ont été diffusés aux communes, communes déléguées et associées, communautés de communes et d'agglomération, et communauté urbaine adhérentes depuis notre dernière Assemblée Générale du 5 Novembre 2018 à Pont-l'Évêque.

Le FLASH est un outil privilégié pour apporter un éclairage sur un sujet technique afin de délivrer une meilleure information aux élus sur les problèmes ou actualités juridiques du moment.

Ces bulletins sont téléchargeables sur notre site internet.

➤ Newsletter

Complément du FLASH d'information, elle permet de faire passer des informations à un grand nombre de destinataires et très rapidement. Cet outil à fort potentiel a été particulièrement développé cette année et encore amélioré. Une newsletter est envoyée chaque mois, en alternance par quinzaine avec l'envoi du FLASH. Elle est désormais très lue et connaît un taux d'ouverture en progression à chaque nouvel envoi.

➤ Site Internet

Le site internet de l'UAMC www.uamc.fr qui constitue un outil privilégié de travail pour les élus et leurs collaborateurs, permet notamment d'enrichir et d'actualiser les informations et les dossiers traités dans le FLASH afin d'avoir une information toujours plus complète.

On y retrouve notamment l'annuaire des élus du Calvados dont la mise à jour est un travail quotidien et nécessite une attention toute particulière à la revue de presse afin d'être toujours au fait des élections et changement de gouvernances locales. Au lendemain du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2020, l'annuaire en ligne sera totalement mis à jour et refondu.

Chaque rubrique a vocation à être enrichie afin de vous proposer un service toujours plus complet avec des notes juridiques sur tous les sujets intéressants les élus qu'ils pourront télécharger sans avoir à saisir le service juridique de notre Amicale.

➤ Plateforme de dématérialisation des marchés publics

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour aider ses adhérents à se conformer aux exigences légales en matière de marchés publics, l'Amicale des Maires propose une plateforme de dématérialisation des marchés publics via la société INFO-LOCALE.

En 2018, de nouvelles obligations en matière de dématérialisation des marchés publics sont entrées en vigueur. Les procédures de passation de marchés publics au-dessus de 25 000€ hors taxes (HT) doivent être dématérialisées et toutes les communes et les EPCI doivent être équipés d'un profil d'acheteur dont les exigences à remplir et les fonctionnalités disponibles ont été renforcées. Pour permettre à ses adhérents de répondre à ces exigences, l'Union Amicale des Maires du Calvados a reconduit sa convention de partenariat avec INFO-LOCALE qui a refondu la plateforme afin d'être en adéquation avec les nouvelles normes en vigueur. Il s'agit d'un outil simple d'utilisation, adapté aux besoins des petites et moyennes collectivités. Il est aussi très facile d'utilisation pour les petites et moyennes entreprises.

À ce jour ce sont 60 collectivités qui ont déjà adhéré à cette plateforme et près de 140 marchés ont été publiés cette année.

➤ Agenda 2020 et Annuaire des maires et des présidents de communauté

Comme chaque année et dans le cadre de sa convention avec la société Publi-Contact, l'UAMC a eu le plaisir de vous remettre l'agenda 2020 avec les dossiers des participants. On y retrouve toutes les informations les plus utiles de l'annuaire des maires de l'UAMC, mises à jour au 1^{er} octobre 2019, et notamment, la listes des maires, des maires délégués et des présidents d'intercommunalité avec leurs coordonnées ainsi que tous les contacts utiles aux collectivités.

L'Union Amicale des Maires du calvados tient à remercier tous les annonceurs qui ont contribué à la réalisation de ce précieux outil et la société Publi-Contact qui travaille à son élaboration.

➤ Réunions d'information

Le Conseil d'Administration de l'UAMC a confirmé, cette année encore, le principe de l'organisation de réunions d'information pour apporter un éclairage technique sur des thématiques susceptibles d'intéresser la majorité de nos adhérents.

Dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, une réunion d'information a été organisée le 21 février 2019 à Thue-et-Mue, sur le thème du **11^{ème} programme 2019-2024**, intitulé programme « **Eau et Climat** ». Ce fut l'occasion pour les élus de connaître le montant des aides et des redevances pouvant être attribuées aux collectivités. Et d'apprendre que l'Agence de l'eau avait élargi son champ d'action à la préservation de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau et de mise en œuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Une autre réunion s'est tenue le 20 juin, sur le thème de « **la santé collective** » en lien avec Axa, nouveau partenaire privilégié de l'UAMC. Suite au constat qu'un grand nombre de communes s'étaient engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés en créant des « mutuelles communales », les élus présents ont pu découvrir plus en détail les solutions qui s'offraient à leurs communes afin de couvrir au mieux la santé de leurs administrés et partager les bonnes pratiques déjà mises œuvre.

LE CONSEIL JURIDIQUE

En 2018, 305 conseils juridiques ont été apportés à nos adhérents. Soit une moyenne de 25 questions par mois.

Au 24 Octobre 2019, le service juridique a enregistré 311 demandes de conseils, soit une moyenne de 31 questions par mois. Il observe une légère hausse du rythme par rapport à l'an passé mais conserve une charge de demande de normale, à soutenue certains mois.

Le service a été assuré par Madame Ève GHILIANI de novembre 2018 à mai 2019, puis par Madame Pauline GUILBERT, depuis juin 2019, pour une première période de 6 mois, sous la responsabilité de Madame Anne-Florence GALLARD, Directrice et responsable juridique de l'UAMC.

Cette année, la carte territoriale du Calvados est restée relativement stable ce qui s'est ressenti dans les demandes des adhérents au service juridique. En effet, 6 communes nouvelles ont été créées au 1^{er} janvier 2019 et aucune intercommunalité n'a vu son périmètre évoluer. Comme les années précédentes, les demandes des intercommunalités sont plus techniques, sur des domaines de compétences très spécifiques, tels que l'assainissement ou la gestion des ordures ménagères qui exigent par conséquent un plus grand investissement des juristes. Dans le cadre du nouveau visage du Département, fort de ses 45 communes nouvelles et pas moins de 220 communes déléguées, les demandeurs demeurent certes les maires de ces nouvelles entités qui attendent des conseils pointus, s'approchant des exigences des intercommunalités mais aussi et surtout les maires délégués des communes déléguées qui ont conservé ce réflexe de saisir l'UAMC pour répondre à leurs questions juridiques. Cependant, nos statuts ne prévoyant pas de cadre particulier pour les communes déléguées, il est parfois délicat de rendre le service notamment en cas de question intéressant le fonctionnement de la commune nouvelle. Enfin, les communes sollicitent généralement le service pour obtenir des conseils relatifs aux compétences régaliennes qu'elles conservent, à savoir : le statut de l' élu(e) local, les pouvoirs de police du maire, la voirie et la domanialité, l'école et l'éducation et enfin, la législation funéraire et la gestion de leurs cimetières communaux.

Un service travaillant en lien avec les acteurs locaux et nationaux...

Notre travail en lien étroit avec les services de l'État dans le Département, le Conseil départemental du Calvados, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Centre de Gestion du Calvados (CDG14), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), les Associations de Maires des autres Départements de Normandie et l'Association des Maires de France (AMF) nous permet une mise en commun des informations disponibles, des moyens, des compétences et des expériences de chacun. Ils nous permettent de dispenser des conseils pointus et affinés et, éventuellement de réorienter les élus vers le bon interlocuteur afin d'obtenir le conseil adapté. Sur ce point, un certain désengagement des services de l'État est confirmé puisqu'ils renvoient très fréquemment les élus vers le service juridique de l'UAMC alors même qu'il s'agit de questions intéressant leurs services.

Les thèmes principaux des questions cette année : (Voir statistiques ci-après)

Chaque commune ou intercommunalité a des attentes et des objectifs différents, nous retrouvons cette diversité dans les sujets de questions sur lesquels nous sommes interrogés. Cette année, les questions relatives aux communes nouvelles plutôt « absentes » des demandes l'an passé ont doublé. Le service n'a été sollicité qu'une seule fois sur des questions portant sur les gens du voyage pour le moment.

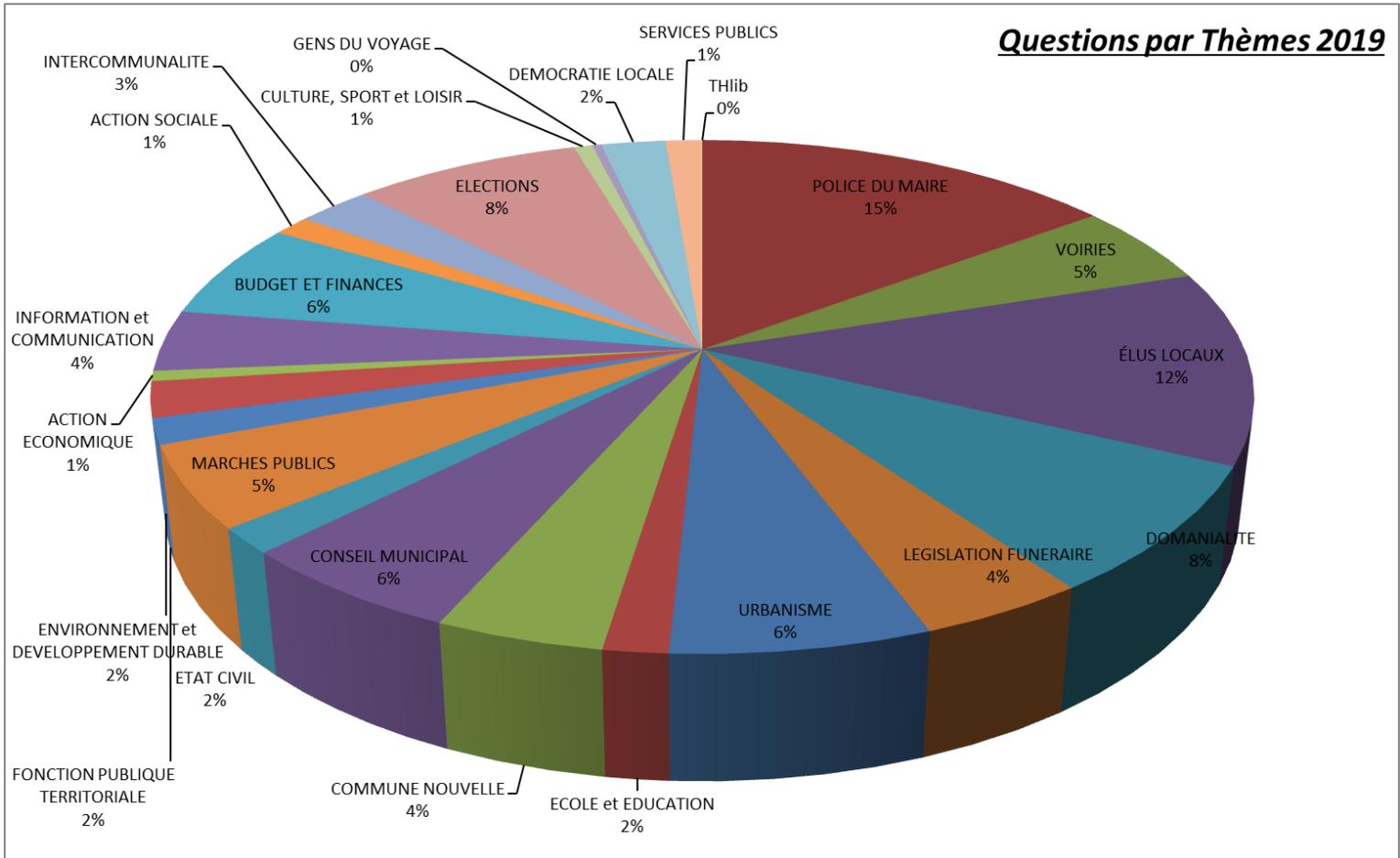
En 2019, une fois encore, la police du maire, préoccupation traditionnelle des élus, a confirmé sa domination dans les demandes des élus. De plus, les questionnements relatifs au statut de l' élu ainsi qu'à la gestion communale occupent la part belle des demandes. Enfin, depuis un mois, le nombre de demandes portant sur les règles applicables en matière électorale monte en puissance alors que nous sommes encore à 5 mois des élections municipales de mars 2020.

Statistiques

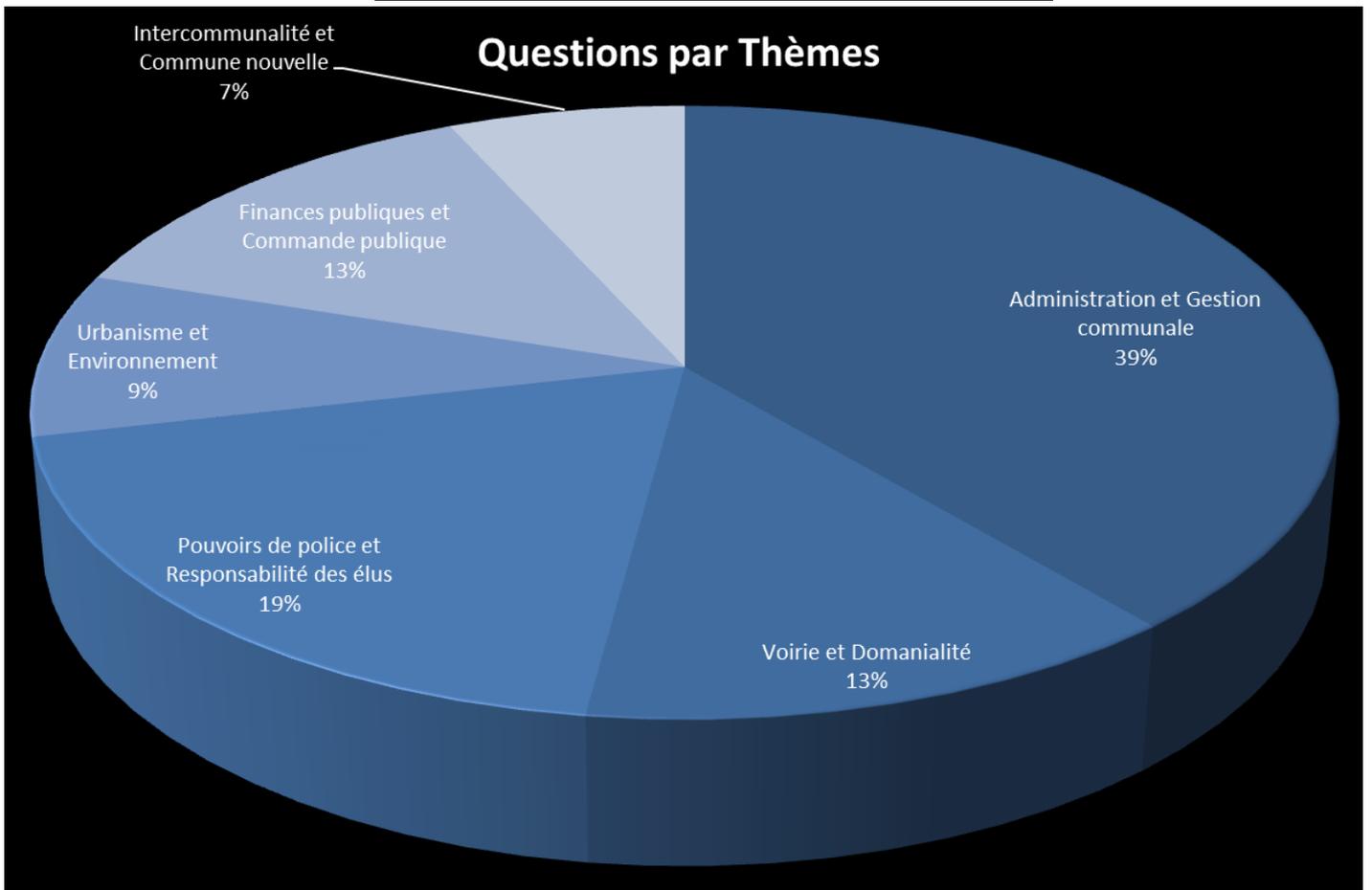
THEMES	QE
Administration et Gestion communale	121
Élus locaux	38
Élection	25
État civil	5
Démocratie locale	7
Information et communication	12
FPT	5
Conseil municipal	18
Culture, sport et loisirs	2
Action sociale	4
École et éducation	5
Pouvoirs de police et Responsabilité des élus	60
Police du Maire	46
Gens du voyage	1
Législation funéraire	13
Intercommunalité et Commune nouvelle	21
Intercommunalité	8
Commune nouvelle	13
Finances publiques et Commande publique	41
Marchés publics	16
Services publics	4
Budget et finances	19
Action économique	2
Urbanisme et Environnement	27
Urbanisme	20
Environnement et développement durable	7
Voirie et Domanialité	41
Voirie	16
Domanialité	25
TOTAL	311

* QE = question écrite

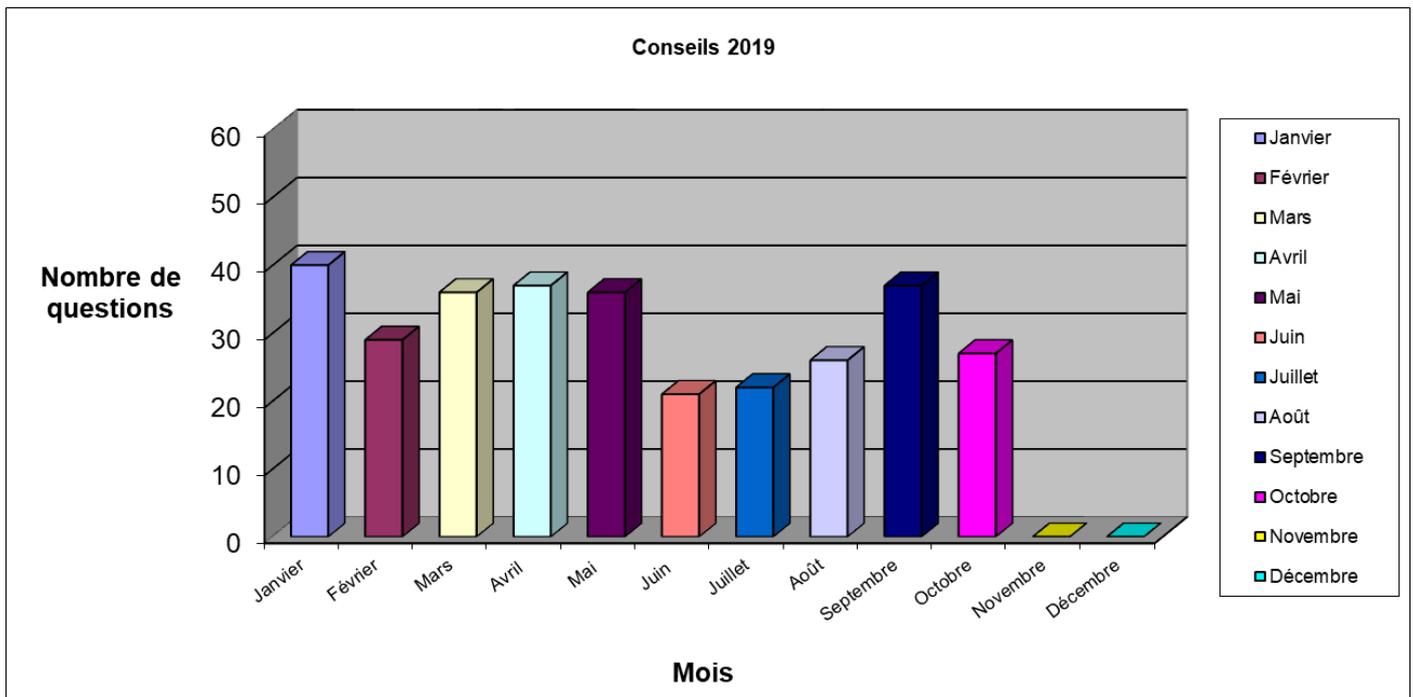
THÈMES DES QUESTIONS DÉTAILLÉES



THÈMES DES QUESTIONS PAR GRANDES CATEGORIES



NOMBRE DE CONSEILS JURIDIQUES 2019



L'administration et gestion quotidienne

ADMINISTRATION ET GESTION QUOTIDIENNE

La vie de l'UAMC a été rythmée par quelques désignations dans diverses commissions départementales. Elles ont toutes été faites dans un esprit de représentation pluraliste, avec une recherche constante d'un équilibre à la fois géographique et démographique.

L'UAMC tient à remercier ses représentants dans ces diverses commissions d'avoir accepté de donner de leur temps pour ces missions, parfois prenantes mais importantes. Leur présence aux différentes réunions de ces commissions est cruciale pour faire entendre la voix des maires et présidents d'intercommunalité du Calvados.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises :

Le 12 décembre 2018 :

- ✓ *Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 septembre 2018*
- ✓ *Retour sur l'Assemblée Générale de l'UAMC du 5 Novembre 2018 et AG 2019*
- ✓ *Point sur le 101ème Congrès des Maires de France*
- ✓ *Informations relatives à la commission DETR pour 2019*
- ✓ *Apports de la loi Carle du 7 novembre 2018 sur le gens du voyage*
- ✓ *Bilan et les perspectives de l'entente entre les 5 associations départementales (AD) de maires de Normandie*
- ✓ *Assises régionales des libertés locales du 30 janvier 2019*
- ✓ *Organisation de la Conférence des parlementaires le 21 décembre 2018*
- ✓ *Dernières des désignations départementales*
- ✓ *Questions et informations diverses*

Le 14 mars 2019 :

- ✓ *Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2018*
- ✓ *Dates des prochains CA et des conférences des parlementaires*
- ✓ *Approbation de la modification des dates de l'exercice budgétaire de l'UAMC*
- ✓ *Point sur les adhérents de l'UAMC, sur les non adhérents et les radiations à entériner*
- ✓ *Préparation de l'Assemblée générale 2019 de l'UAMC*
- ✓ *Thèmes des réunions d'informations 2019 de l'UAMC*
- ✓ *Grand Débat National et des suites à donner*
- ✓ *Projet de loi relatif à la parité dans les conseils communaux et communautaires*
- ✓ *Compte-rendu de la vie de l'Association et des diverses actions menées*
- ✓ *Signature de la charte relative aux rapports entre les Collectivités et les Directeurs d'école proposée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados*
- ✓ *Dernières désignations départementales*
- ✓ *Questions et informations diverses*

Le 18 juin 2019 :

- ✓ *Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 Mars 2019*
- ✓ *Modifications de l'équipe administrative de l'UAMC*
- ✓ *Assemblée Générale 2019*
- ✓ *Compte-rendu de la vie de l'Association et des diverses actions menées*
- ✓ *Couverture mobile : Mise en œuvre du « New Deal Mobile »*
- ✓ *Conférence des parlementaires du 24 Juin 2019*
- ✓ *Partenariat UAMC / ENEDIS : Plaquette d'information sur l'élagage*
- ✓ *Questions et informations diverses*

Le 2 octobre 2019 :

- ✓ *Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 juin 2019*
- ✓ *Dates à fixer et à retenir*
- ✓ *Comptes : bilan 2018-2019, modification des dates de l'exercice budgétaire de l'UAMC et proposition de budgets prévisionnels 2019 et 2020*
- ✓ *Assemblée générale 2019 de l'UAMC*
- ✓ *Charte de bonne conduite avec la Chambre d'Agriculture du Calvados*
- ✓ *Audition d'Enedis*
- ✓ *Compte-rendu de la vie de l'Association et des diverses actions menées*
- ✓ *Dernières désignations départementales*
- ✓ *Questions et informations diverses*

Couverture mobile : Mise en œuvre du « New Deal Mobile » : Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs présidentiels de haut débit pour tous (> 8Mbit/s) en 2020 et, le cas échéant, du très haut débit pour tous (> 30Mbits/s) d'ici à 2022, le « New Deal mobile » prévoit d'améliorer les couvertures internet fixe et mobile à l'ensemble des territoires et de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante et inclusive. Au titre de **l'amélioration de la couverture mobile, une instance départementale**, dénommée « **équipe-projet** », a été mise en place en septembre 2018 sous l'égide du préfet du Calvados regroupant l'ensemble des partenaires (élu, opérateurs...). Elle participe à l'amélioration de la couverture mobile en liaison avec les instances nationales et a notamment pour objet d'identifier les zones à couvrir en priorité. Pour remplir sa mission, l'équipe-projet s'appuie sur des critères objectifs mais également sur la liste des collectivités qui se sont identifiées sur la plateforme France Mobile. L'UAMC est très active dans cette instance et y a désigné plusieurs représentants très impliqués. Dans ce cadre, l'UAMC a directement interrogé les communes signalées pour savoir si leurs difficultés de réception mobile persistaient afin de les flécher en priorité comme bénéficiaires du dispositif.

Parité dans les CM : une proposition de loi visant à renforcer la parité à l'échelle locale avait été déposée à l'Assemblée nationale par la délégation aux droits des femmes en début d'année. Celle-ci prévoyait la généralisation de la parité dans les communes de moins de 1 000 habitants. Au vu de la configuration des communes du Calvados dont la majorité compte moins de 1 000 habitants, l'UAMC a pris l'initiative de consulter ces communes pour obtenir leur avis sur cette question. On a pu constater que si l'intention était louable et généralement bien comprise, cette obligation serait très difficile à mettre en œuvre en pratique. Ainsi, il ressort que la grande majorité des communes interrogées est contre l'obligation de parité dans les communes de moins de 1 000 habitants. Depuis, le projet de loi est en silence.

Pot de départ à la retraite pour Patrick LOTTIN : Monsieur Patrick LOTTIN, Chef du Bureau du conseil du contrôle de légalité et de l'intercommunalité de la Préfecture du Calvados, est parti pour une retraite bien méritée au début du mois de septembre. Interlocuteur privilégié des collectivités pendant de nombreuses années, les administrateurs de l'UAMC ont souhaité se réunir avec les Présidents d'intercommunalités du Calvados autour de lui pour lui adresser leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle étape de son existence. Ce fut l'occasion de saluer la qualité de son expertise, sa disponibilité et son écoute, tout au long de leurs années de collaboration.

Enfin, toujours plus active et réactive, l'UAMC s'est attachée à alerter, intervenir et saisir le Préfet, l'AMF, les Parlementaires ou encore chaque Ministère concerné sur de multiples dossiers remontés par nos adhérents ou chaque fois qu'un projet de loi ou l'actualité le nécessitait.

CHARTES, CONVENTIONS, PARTENARIATS

Confirmation du partenariat privilégié avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) :

Le Directeur académique a proposé aux administrateurs leur faire découvrir des **écoles dont l'enseignement est axé sur l'apprentissage des langues vivantes**. C'était le 8 novembre dernier, à l'école primaire de la Haie Vigné, puis au Collège Hastings à Caen

Ensuite, les administrateurs ont pu profiter d'une « **visite axée sur les dédoublements de classes** » dans une école où les pratiques installées connaissent du succès dans leur mise en œuvre au quotidien, le lundi 20 mai 2019, à l'école de La Crosse à Falaise.

Enfin, une dernière visite a été organisée cette année sur le thème « **des écoles numériques** » pour aller encore plus loin que celle de 2018 qui avait le même thème et découvrir de nouvelles pratiques et outils numériques. Elle s'est déroulée à l'école primaire de Morteaux-Couliboëuf, puis au collège des Douits de Falaise, le lundi 14 octobre 2019.

Ces moments très appréciés ont vocation à perdurer en 2020.

Signature de la charte relative aux rapports entre les Collectivités et les Directeurs d'école proposée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Calvados dans le cadre du « Protocole académique pour la simplification des tâches des directeurs d'écoles ». Le Ministère de l'Éducation nationale a retenu un protocole de 10 mesures à mettre en œuvre pour la simplification des tâches des directeurs d'écoles. Ce protocole appelle à rédiger une charte, en collaboration avec les associations de maires et les directeurs d'écoles. Il s'agit en définitif d'une formalisation des rapports existants et que ce sont finalement des bonnes pratiques assez anciennes. Cette charte a été signée le 21 mars 2019 puis diffusée à l'ensemble des adhérents qui ont pu choisir de la signer à leur tour.

Un partenariat a été mis en place avec la **Safer de Normandie** l'an dernier à l'occasion de la souscription à de nouvelle action de celle-ci par l'UAMC. Cette année, la Safer a confirmé son partenariat avec l'UAMC.

Fort de son succès, le partenariat lancé en 2018 avec **la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)** afin d'organiser « les trophées de l'investissement local du Calvados » a été reconduit pour 2019. L'objectif de ces trophées demeure identique. Il s'agit de mettre sur le devant de la scène les maires qui ont mené des actions de travaux publics et qui améliorent leur patrimoine et la qualité de vie de leurs citoyens : aménagement de places, éclairage public, giratoires, fibre optique, aires de covoiturage, voies piétonnes, etc. Cette année, 20 candidatures ont été reçues et la remise de prix a lieu pendant l'assemblée générale annuelle.

Axa a fait part de son souhait d'entamer une relation privilégiée avec l'Association en devenant partenaire de celle-ci afin de bénéficier de son rayonnement départemental et de pouvoir faire connaître à la majorité des élus du Calvados leur offre de service en matière de « **santé communale** ». Ce nouveau partenariat a permis l'organisation d'une réunion d'information dédiée à ce sujet, la publication de plusieurs articles dans le FLASH et ils font désormais partie de nos partenaires présents dans « le village des partenaires » lors de l'assemblée générale annuelle de l'UAMC.

Canopé (anciennement Centre national de documentation pédagogique) est un établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, dépendant du ministère de l'Éducation nationale français. L'UAMC étant très sensible à tout ce qui touche à l'éducation a accepté avec grand plaisir de nouer un nouveau partenariat avec cet établissement. Vous le retrouvez également dans « le village des partenaires ».

Enfin, **Labéo**, laboratoire interdépartemental du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne a souhaité développer son activité sur la Normandie en matière d'analyses de l'eau, de l'air ambiant dans les écoles, du radon, du contrôle sanitaire alimentaire dans les cantines scolaires, etc. Dans ce cadre, l'UAMC a jugé utile de créer un partenariat en la matière afin d'informer les maires du Calvados de l'existence de Labéo et de l'aide qu'il peut leur apporter en matière d'analyses.

L'UAMC remercie ces nouveaux partenaires et leur souhaite la bienvenue aux côtés des fidèles qui nous accompagnent depuis des années : **la Caisse d'Épargne de Normandie, le Crédit Agricole de Normandie, Enedis, Groupama, La Poste, Orange, le SDEC-Énergie et l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP),**

Merci aussi aux partenaires institutionnels dont la présence est très appréciée : **le Centre de Gestion du Calvados (CDG14), le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le Conseil départemental du Calvados, et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).**

ET DEMAIN...

Partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados :

L'UAMC a reçu les membres de la chambre d'agriculture, au sujet de relations de voisinage entre le monde agricole et le périurbain. Ce fut aussi l'occasion d'aborder le sujet d'actualité de l'utilisation des pesticides. Dans ce contexte, le Président de la Chambre d'agriculture a proposé à l'UAMC de **signer charte départementale de bonne conduite**. Ce serait une déclinaison dans le Calvados de ce qui est prévu par un projet de décret qui insérerait dans le code rural de nouveaux articles D.253-46-1-2, D.253-46-1-3 et D.253-46-1-4, et porteraient sur l'instauration de chartes d'engagements des utilisateurs de produits pesticides.

Par ailleurs, **des visites d'exploitations agricoles** sont proposées aux administrateurs de l'UAMC par la Chambre d'Agriculture et devraient se tenir prochainement.

Il a donc été convenu de développer un partenariat entre ces 2 structures.

Partenariat UAMC / ENEDIS : Plaquette d'information sur l'élagage

Il existe une plaquette nationale de sensibilisation à l'élagage. Enedis Calvados souhaite développer une plaquette locale qui sensibiliserait à la fois sur l'élagage des arbres et arbustes aux abords des lignes électriques, mais aussi à proximité d'autres réseaux et qui couvrirait les incivilités que constatent les maires, souvent démunis face à ceux qui ne taillent pas leurs haies.

Dans ce cadre, Enedis a proposé à l'UAMC d'être partenaire de cette plaquette. Seront également présents dans ce projet le conseil départemental du Calvados et le SDEC-Énergie.

L'UAMC est toujours sensible et engagée pour la conclusion de nouveaux partenariats avec des acteurs et interlocuteurs privilégiés des collectivités afin de pouvoir proposer toujours plus de services à ses adhérents.

L'UAMC réfléchit encore à développer une **offre de formation pour les élus**, au niveau régional avec les autres Associations de Maires de Normandie.

Enfin, quelques semaines après les élections municipales de 2020, l'UAMC organisera son **Assemblée générale 2020**, courant mai afin d'élire son Conseil d'administration. Elle sera organisée sur 2 jours et couplée avec **les Universités des Maires**. En effet, pour faciliter la prise de fonction des nouveaux maires et des équipes municipales issus des scrutins de mars 2020, Mairie 2000 met en place d'avril à décembre 2020, un dispositif d'accueil et d'accompagnement des élus à la gestion communale. L'UAMC a décidé, comme lors du renouvellement général de 2014, d'intégrer ce dispositif. L'objectif de ces Universités des maires est triple :

- Sensibiliser les élus aux problématiques majeures de début de mandat
- Inciter fortement les élus à participer aux prochaines séquences de formation organisées par les associations départementales sur leurs territoires respectifs ou par les organismes de formation dans leur offre régionale ou nationale
- Conforter le rôle et l'importance de l'AMF et de l'UAMC.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement sur ces différents projets.

Des suggestions ?

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par email ou par courrier.



4 bis Avenue du Canada

14 000 CAEN

Tel : 02 31 15 55 10 / Fax : 02 31 15 55 15

E-mail : contact@uamc.fr

Site web : www.uamc.fr

